

## **RÉPONSE – QE 367 A – 24.11**

### **Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 367 - 24.06**

déposée par Monsieur Nicolas AUBERT, Conseiller municipal

relative à l'objet suivant :

### **PROMOTION DU FC AVANCHET-SPORT ET DU FC VERNIER**

#### **QUESTION**

Nos équipes verniolanes cartonnent ! Après la magnifique promotion de notre équipe féminine du FC Avanchet-Sport en première ligue, le FC Vernier, qui a validé sa promotion ce dimanche, sera par conséquent promu en deuxième ligue et aura le privilège de défier des équipes comme le FC Martigny l'année prochaine au stade municipal.

Soyons fiers de nos équipes qui feront rayonner le nom de notre ville dans toute la Suisse romande !

- 1) Notre Commune a-t-elle officiellement félicité les deux clubs pour ces beaux parcours ? Sous quelle forme ?
- 2) Serait-il possible de consacrer un article dans l'ActuVernier pour ces deux exploits ?
- 3) Est-ce que nos installations sportives sont conformes et bien adaptées pour ces nouvelles catégories de jeu ?
- 4) La Commune a-t-elle l'intention d'apporter une aide supplémentaire à ces deux clubs pour accompagner au mieux ces promotions ?

#### **RÉPONSE**

- 1) Nous ne privilégions aucun club et tenons à féliciter tous les clubs ainsi que les sportifs individuels qui se sont distingués par leurs bons résultats et leurs parcours. Ces félicitations se font de manière personnelle par le biais d'un courrier et, depuis cette année, lors d'un apéritif organisé en leur honneur avec une remise de certificat. Cette soirée a eu lieu le 9 septembre dernier.
- 2) Un article relatant la soirée du 9 septembre paraîtra dans l'édition du mois de décembre d'ActuVernier et une actualité sera insérée sur le site internet communal avec une galerie photos.
- 3) Les projecteurs des stades d'Aïre et de Vernier sont conformes aux normes jusqu'à la 2<sup>e</sup> ligue. Malheureusement, l'éclairage ne permet pas de jouer en niveau supérieur, la quantité de lumière n'étant pas suffisante.

Le FC Vernier évolue actuellement en 2<sup>e</sup> ligue interrégionale, ainsi que l'équipe féminine du FC Aïre-Le Lignon. L'équipe féminine du FC Avanchet-Sport a quant à elle été promue en 1<sup>ère</sup> ligue.

Ces équipes ont le droit de jouer sur les terrains communaux en journée, cependant si un match doit se dérouler en soirée, elles sont contraintes de trouver un terrain alternatif dans un autre club.

Afin de pallier ce problème, il est prévu de procéder au remplacement des projecteurs du stade d'Aïre. Ces travaux auront lieu fin novembre 2024, lors de la pause hivernale, afin de gêner au minimum les activités du club.

Nous allons augmenter la capacité de lumière, afin que les terrains soient conformes aux normes de jeu jusqu'à la 2<sup>e</sup> ligue interrégionale, permettant ainsi à toutes les équipes des clubs verniolans d'y jouer leurs matchs.

- 4) Vous n'êtes pas sans savoir que le règlement du Conseil municipal prévoit une subvention ordinaire pour les clubs sportifs, et notamment pour les déplacements. Ainsi, ces clubs recevront une aide pour l'augmentation des déplacements due à leur promotion en ligue supérieure.

Si leurs bons résultats devaient engendrer des coûts supplémentaires, par exemple des frais d'arbitrage, il pourrait y avoir une aide ponctuelle au travers d'une subvention extraordinaire.

Pour exemple, le club de tennis de table CTT Châtelaine, dont l'équipe féminine a été promue en ligue B et l'équipe masculine en 1<sup>ère</sup> ligue, se devait de changer son matériel afin de se conformer aux conditions de jeu requises par leur Fédération. La Ville de Vernier, par le biais d'un soutien extraordinaire, a permis au club de remplacer 6 tables de tennis de table obsolètes.

La question écrite QE 367 – 24.06 est ainsi close.

Martin STAUB  
Maire

Vernier, le 4 novembre 2024

